

Séance du 8 avril 2022



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le huit avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-quatre mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Sonia MAUREL - Virginie MONTES - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste SANGLARD

ABSENTS :

EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie MONTES

OBJET : Approbation des comptes administratifs 2021 pour le budget principal et les budgets annexes (eau, assainissement, centre d'accueil et lotissement Charigou 2)

Après vote du compte de gestion, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur André DEFAY, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Philippe DELABRE, Maire, qui s'est retiré au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, tant pour le budget principal de la commune que pour les budgets annexes des services de l'eau, de l'assainissement, du Centre d'accueil et du Lotissement « Charigou 2 » :

- 1)** lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ;
- 2)** constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3)** reconnaît la sincérité des réalisations.

Fait et délibéré en Mairie
le 8 avril 2022
Le Maire :

Philippe DELABRE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le